

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU TROISIÈME TRIMESTRE 2002 : *augmentation des entrées*

Au troisième trimestre 2002, la rotation du personnel s'intensifie dans les établissements de 10 salariés ou plus. Après un deuxième trimestre en retrait, les entrées sont plus nombreuses et excèdent à nouveau des sorties qui restent stables. Mais l'amélioration se limite au tertiaire et à la construction. Dans l'industrie, entrées et sorties reculent, et leur solde demeure négatif. Les recrutements sous CDD restent stables à un niveau élevé. Les démissions sont un peu plus nombreuses et les licenciements économiques n'augmentent plus.

Chez les salariés de 50 ans ou plus, les recrutements sous CDD progressent, tandis que les licenciements économiques reculent. Chez les jeunes, les démissions augmentent alors que les sorties pour fin de CDD diminuent.

Au troisième trimestre 2002, la rotation de la main-d'œuvre se redresse dans les établissements de 10 salariés ou plus après trois trimestres de baisse consécutifs. Ce redressement résulte d'une reprise des entrées (graphique 1), particulièrement forte dans les petits établissements, où le taux d'entrée gagne un point, plus modérée dans les grands (graphique 2). La stabilité globale des sorties résulte d'une évolution contrastée selon la taille : légère baisse dans les grandes structures, augmentation dans les petites. Au total, les entrées

excèdent à nouveau les sorties après un trimestre précédent moins favorable [1].

La construction crée davantage d'emplois qu'au trimestre précédent, alors que le tertiaire hors intérim en crée un peu moins [2]. Les entrées progressent dans ces deux secteurs, plus particulièrement dans les petites structures. Les sorties augmentent également, mais dans une moindre

mesure. La situation est inverse dans l'industrie, où entrées et sorties sont en diminution. Les départs y sont toujours plus nombreux que les arrivées, bien que l'écart se resserre.

Les recrutements sous contrat à durée déterminée (CDD) sont stables dans les embauches (encadré 1). C'est particulièrement le cas dans le tertiaire, où leur part dans les recrutements est la

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon le motif
dans les établissements de 10 salariés ou plus
Augmentation des licenciements économiques dans la construction

Données CVS en %

Taux pour 100 salariés présents au début du trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2001		2002		2001		2002		2001		2002	
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Taux d'entrée	11,2	10,9	10,5	11,5	10,5	9,5	9,5	9,6	10,7	10,0	9,9	10,3
Industrie	6,5	6,2	6,1	6,3	4,8	4,2	4,3	4,1	5,2	4,7	4,7	4,6
Construction	6,5	6,0	5,8	6,3	4,9	4,5	4,2	4,2	5,8	5,3	5,2	5,5
Tertiaire.....	13,2	12,9	12,4	13,7	14,1	13,2	13,1	13,4	13,8	13,1	12,9	13,4
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées												
Ensemble	56,6	57,7	57,4	57,3	66,8	67,8	67,1	66,9	63,1	64,1	63,2	63,0
Industrie	56,0	55,5	55,5	58,1	61,1	61,0	60,8	62,1	59,5	59,4	59,0	61,2
Construction	48,1	49,0	50,2	50,5	36,1	34,3	31,1	35,1	44,0	44,2	43,7	45,5
Tertiaire.....	56,7	58,4	57,6	57,3	68,3	70,0	68,9	68,5	64,1	65,6	64,4	63,9
Parts des contrats à durée indéterminée dans les entrées												
Ensemble	34,1	33,4	33,6	33,1	24,3	23,9	24,0	24,2	27,9	27,6	27,8	27,6
Industrie	35,7	32,9	34,8	34,2	28,1	26,7	26,5	27,8	30,1	28,6	28,9	29,8
Construction	43,6	44,9	44,9	45,1	49,8	54,3	52,7	53,3	45,9	47,8	47,5	47,6
Tertiaire.....	33,8	32,8	33,1	32,5	23,2	22,6	23,0	22,9	27,1	26,6	26,9	26,6
Taux de sortie	10,3	10,4	10,5	10,9	9,7	9,7	9,7	9,5	9,9	10,0	10,0	10,0
Industrie	6,3	6,5	6,5	6,2	4,9	5,0	5,0	4,4	5,2	5,3	5,3	4,8
Construction	5,6	5,7	5,8	5,9	4,4	4,3	4,1	4,2	5,1	5,2	5,1	5,2
Tertiaire.....	12,1	12,2	12,3	12,9	12,9	13,1	13,0	12,8	12,6	12,7	12,7	12,8
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties												
Ensemble	45,4	45,6	45,2	44,6	56,0	58,4	57,7	55,9	52,3	53,5	53,0	51,4
Industrie	40,0	36,5	36,4	36,1	46,8	46,5	43,4	43,0	45,0	43,7	41,5	41,1
Construction	26,2	29,6	28,8	25,9	18,9	19,7	21,1	20,9	23,4	26,2	26,2	24,4
Tertiaire.....	47,1	47,6	47,3	46,9	58,3	61,7	61,5	59,5	54,5	56,2	56,0	54,4
Part des démissions dans les sorties												
Ensemble	29,1	28,3	27,5	27,7	18,0	16,5	16,4	16,9	22,0	20,9	20,7	21,0
Industrie	30,7	31,3	29,3	29,6	17,6	15,6	15,4	16,5	21,0	19,9	19,5	20,2
Construction	47,5	44,2	42,6	45,4	35,5	33,8	33,6	33,1	43,3	40,7	39,8	40,9
Tertiaire.....	27,7	27,0	26,3	26,3	17,8	16,4	16,4	16,6	21,3	20,4	20,2	20,4
Part des licenciements économiques dans les sorties												
Ensemble	2,0	2,3	2,1	2,2	1,3	1,9	1,7	1,6	1,6	2,0	1,9	1,9
Industrie	4,1	6,1	6,5	6,4	4,4	6,8	5,7	5,5	4,3	6,8	5,9	5,6
Construction	1,9	2,6	1,9	3,9	1,3	1,7	1,6	2,0	1,6	2,4	1,8	3,2
Tertiaire.....	1,7	1,7	1,6	1,6	0,6	0,8	0,7	0,8	1,0	1,1	1,1	1,1
Part des autres licenciements dans les sorties												
Ensemble	5,9	6,0	6,1	6,0	5,6	5,6	5,8	5,7	5,8	5,8	5,9	5,8
Industrie	9,3	9,0	9,5	8,7	8,3	8,6	8,4	8,2	8,5	8,7	8,7	8,4
Construction	10,8	9,8	11,8	10,5	14,5	15,0	15,6	15,7	12,1	11,6	13,0	12,4
Tertiaire.....	5,2	5,4	5,3	5,3	4,9	4,7	5,0	4,9	5,0	5,0	5,1	5,0
Taux de rotation	10,8	10,7	10,5	11,2	10,1	9,6	9,6	9,5	10,3	10,0	9,9	10,1
Industrie	6,4	6,4	6,3	6,3	4,9	4,6	4,6	4,3	5,2	5,0	5,0	4,7
Construction	6,0	5,9	5,8	6,1	4,6	4,4	4,2	4,2	5,4	5,2	5,2	5,3
Tertiaire.....	12,7	12,6	12,3	13,3	13,5	13,1	13,1	13,1	13,2	12,9	12,8	13,1

Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les sorties) complètent ces parts. 60% des entrées et 60 % des sorties sont réalisées par les établissements de 50 salariés ou plus.

plus élevée, et dans l'industrie. En revanche, ils augmentent dans la construction, en raison d'un recours accru dans les grands établissements du secteur. Mais, du fait d'un marché du travail plus tendu [3], ce recours reste à un niveau peu important au regard des autres secteurs d'activité.

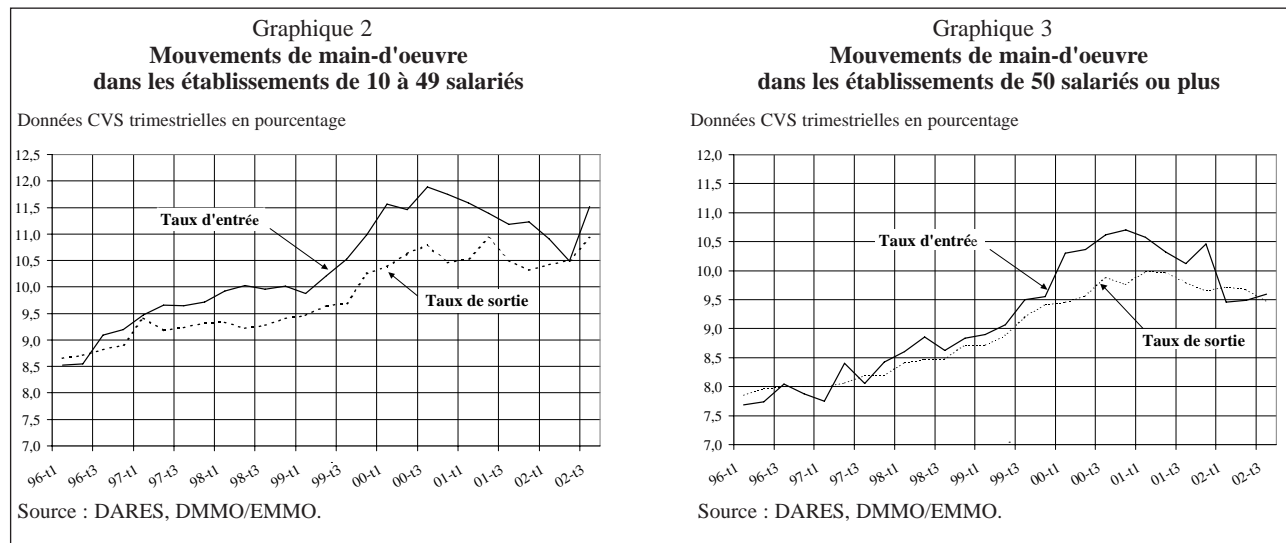
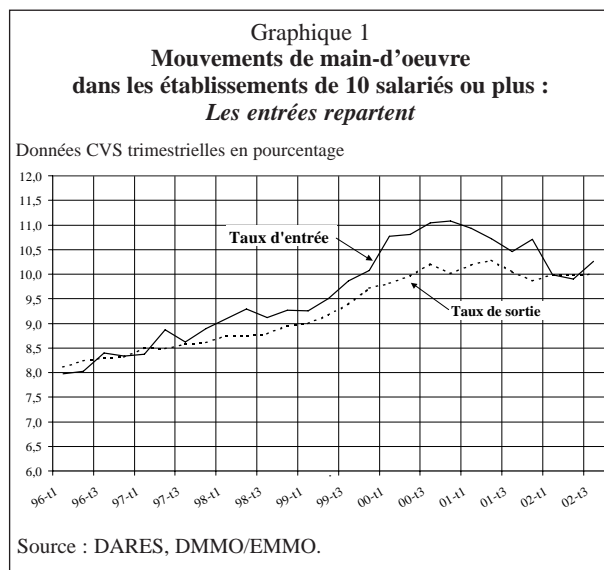
En écho au recul des recrutements sous CDD du trimestre précédent, les sorties pour fin de CDD diminuent à leur tour. Cette diminution est particulièrement forte dans les petits établissements de la construction (-3 points) et dans les grands établissements du tertiaire (-2 points).

Les démissions augmentent, sans pour autant avoir retrouvé le niveau du quatrième trimestre 2001. Cette augmentation est plus forte dans l'industrie et la construction.

Globalement, les licenciements économiques sont au même niveau qu'au trimestre précédent. Mais leur évolution diverge selon le secteur. Stables dans l'industrie et toujours peu nombreux dans le tertiaire, ils augmentent dans la construc-

tion, particulièrement dans les petits établissements où ils sont multipliés par deux.

Magda Tomasini,
(DARES).



Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80% du champ couvert par l'UNEDIC. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la DARES publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. A partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, les différences par âge - voir encadré 2).

Le *taux de rotation* est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) du trimestre à l'effectif de début de trimestre.

La *part des CDD dans les entrées* (tableaux 1 et 2) est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD et des entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

La *part des CDD dans les embauches* est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

LES RECRUTEMENTS DE SENIORS SOUS CDD AUGMENTENT

Les recrutements sous CDD augmentent chez les salariés de 50 ans ou plus et sont deux fois plus nombreux que les recrutements sous CDI. Les sorties pour fin de CDD des salariés âgés sont moins importantes en raison des départs à la retraite. Mais, si l'on ne tient pas compte de ce motif, ni des transferts vers d'autres établissements, les fins de CDD des salariés âgés sont en proportion aussi nombreuses que celles des 30-49 ans.

Les licenciements économiques touchent davantage les salariés de 50 ans ou plus que leurs cadets. Ils diminuent ce trimestre pour toutes les classes d'âge et particulièrement pour les seniors. Les autres licenciements baissent aussi, sauf ceux des salariés âgés des grands établissements.

Stables ce trimestre, les embauches sous CDD sont toujours prépondérantes dans les recrutements des moins de 30 ans : pour trois jeunes embauchés sous CDD, un jeune est embauché sous contrat à durée indéterminée (CDI). Parallèlement, les fins de CDD constituent le motif principal de sortie des jeunes et reculent ce trimestre, ainsi que chez les personnes de 30 à 49 ans. Les démissions des jeunes augmentent alors que celles de leurs aînés sont stables.

Tableau 2
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure des entrées et des sorties par âge
Moins de licenciements économiques de salariés âgés

Données CVS en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2001		2002		2001		2002		2001		2002	
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Entrées												
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées des :												
Moins de 30 ans	60,4	61,1	61,5	61,6	72,6	73,6	73,1	72,4	68,2	68,8	68,4	68,1
30 à 49 ans	51,1	52,1	51,8	52,4	58,9	61,0	59,6	59,3	55,8	57,6	56,3	56,5
50 ans ou plus	55,4	56,0	55,5	57,4	56,8	58,9	57,9	58,6	55,9	58,4	56,5	58,1
Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées des :												
Moins de 30 ans	32,0	32,0	31,4	31,9	22,2	21,4	22,0	22,1	25,9	25,6	25,8	25,9
30 à 49 ans	38,3	37,6	38,1	37,8	29,0	28,3	28,2	28,5	32,5	31,9	32,2	32,3
50 ans ou plus	31,6	31,8	31,9	29,2	23,5	23,8	22,6	23,0	26,6	27,0	26,2	25,7
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	50,0	51,0	51,3	50,7	64,2	67,7	68,1	66,6	58,9	61,4	61,5	60,4
30 à 49 ans	40,8	39,8	39,6	39,7	48,8	51,2	50,2	49,2	45,9	46,8	45,9	45,3
50 ans ou plus	38,7	35,0	35,4	35,0	34,7	33,6	32,9	31,7	36,0	34,1	33,8	33,0
Part des démissions dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	29,9	29,7	28,8	29,4	18,2	16,3	16,6	17,3	22,5	21,4	21,4	22,0
30 à 49 ans	31,3	30,4	29,7	30,1	21,1	19,7	19,3	19,7	24,9	23,9	23,6	23,8
50 ans ou plus	17,1	17,2	15,4	15,0	9,2	8,7	8,3	8,6	12,0	11,6	11,0	11,0
Part des licenciements économiques dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	0,9	0,8	0,9	0,9	0,5	0,7	0,5	0,5	0,6	0,8	0,7	0,7
30 à 49 ans	3,0	3,7	3,1	3,3	1,8	2,8	2,4	2,4	2,2	3,1	2,7	2,8
50 ans ou plus	3,9	4,3	4,9	5,0	5,4	5,6	5,6	4,7	4,8	5,3	5,4	4,6
Part des autres licenciements dans les sorties des :												
Moins de 30 ans	3,6	3,7	3,8	3,7	3,3	3,4	3,5	3,2	3,5	3,5	3,6	3,4
30 à 49 ans	7,7	7,9	8,0	8,1	7,0	7,1	7,4	7,5	7,2	7,4	7,6	7,7
50 ans ou plus	12,7	11,5	12,1	11,5	15,7	13,8	13,1	13,5	14,7	12,9	12,8	12,6

Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et les sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les sorties) complètent ces parts. Les données en italiques sont des données brutes car aucune saisonnalité particulière n'a été détectée.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

[1] Richet-Mastain Lucile, « Les mouvements de main-d'œuvre au deuxième trimestre 2002 : une situation incertaine », Premières Informations, n°11.2, mars 2003, Dares.

[2] Cancé R. et Fréchou H., « Évolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2002 », Premières Informations n°12.2, mars 2003, Dares.

[3] Dares, « Les tensions sur le marché du travail en septembre 2002 », Premières Informations, n°06.1, février 2003.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André-Citroën, 75739 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 € . CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.